

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le MINISTERE DES DROITS DES FEMMES, DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la FEDERATION FRANÇAISE DE CHAR A VOILE

Représentée par son président, Monsieur Bernard FAUCON
Désignée ci-dessous par la fédération,

Article 1 :

La subvention prévue pour 2014 à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de 1 500 € pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Programmes d'échanges internationaux (1 500 €)

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 135 150 €.

Article 2 :

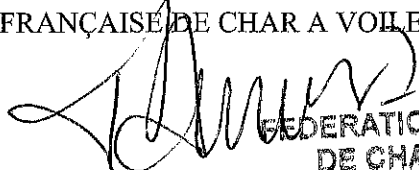
La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

Article 3 :

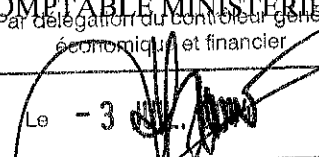
Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

Fait à Paris, le **15 JUL. 2014**

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE CHAR A VOILE



FEDERATION FRANÇAISE
DE CHAR A VOILE
17, rue Henri Bocquillon
75014 PARIS
Tél. : 01.45.58.75.75
Fax : 01.45.58.75.85

COMPTABLE MINISTERIEL	
Par délégation du contrôleur général économique et financier	
Le - 3	
Jean-Pierre DESCAMPS Adjoint au chef du département du contrôle budgétaire	

2101266495

LE DIRECTEUR DES SPORTS

Le directeur des sports

Thierry MOSIMANN

LISTE DES ANNEXES

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
Structurer la pratique du Char à Voile				
Action 1				
Promotion des pratiques sportives pour tous	89 375 €	71 980 €	33 580 €	55 795 €
Structuration fédérale	8 575 €	71 980 €	33 580 €	55 795 €
Labéliser des structures en sport santé, qui accueillent notamment des publics sédentaires et/ou spécifiques	80 800 €	65 120 €	26 720 €	54 080 €
Action 1				
Promotion des pratiques sportives pour tous	30 500 €	24 400 €	24 400 €	6 100 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	30 500 €	24 400 €	24 400 €	6 100 €
Favoriser la pratique des jeunes scolarisés	27 500 €	22 000 €	22 000 €	5 500 €
Action 1				
Promotion des pratiques sportives pour tous	3 000 €	2 400 €	2 400 €	600 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	28 025 €	22 420 €	22 420 €	5 605 €
Renforcer le label et le réseau des centres de Char à Voile, créer des outils d'amélioration constante	28 025 €	22 420 €	22 420 €	5 605 €
Action 1				
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	14 260 €	14 260 €	14 260 €	3 565 €
Renforcer le label et le réseau des centres de Char à Voile, créer des outils d'amélioration constante	10 200 €	8 160 €	8 160 €	2 040 €
Action 1				
Promotion des pratiques sportives pour tous	33 000 €	26 880 €	26 880 €	6 120 €
Inclure à l'emploi et favoriser la pérennisation	33 000 €	26 880 €	26 880 €	6 120 €
Finaliser la filière professionnelle	10 200 €	8 160 €	0 €	10 200 €
Action 4				
Professionnalisation de l'activité	10 200 €	8 160 €	0 €	10 200 €
Finaliser la filière professionnelle	20 400 €	16 320 €	8 160 €	12 240 €
Action 4				
Professionnalisation de l'activité	20 400 €	16 320 €	8 160 €	12 240 €
Formations fédérales	10 200 €	8 160 €	0 €	10 200 €
Former nos jeunes dirigeants et nos bénévoles	10 100 €	8 080 €	8 080 €	2 020 €
Action 4				
Formations fédérales	10 100 €	8 080 €	8 080 €	2 020 €
Maintenir le rang de la France	290 000 €	203 400 €	0 €	290 000 €
Action 1				
Compétitions internationales en France (disciplines non reconnues de HN)	92 000 €	50 000 €	0 €	92 000 €
Action 2				
Aides personnalisées (AP)	198 000 €	153 400 €	0 €	198 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	60 000 €	60 000 €	0 €	60 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	24 000 €	19 200 €	0 €	24 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	90 000 €	55 000 €	0 €	90 000 €
Préserver la santé des pratiquants	24 000 €	19 200 €	0 €	24 000 €
Action 3				
Prévention dopage	16 184 €	3 650 €	3 650 €	12 534 €
Accompagnement sanitaire préventif	10 404 €	2 350 €	2 350 €	8 054 €
Préserver l'accès à nos sites de pratiques	5 780 €	1 300 €	1 300 €	4 480 €
Action 1				
Structuration fédérale	11 600 €	8 280 €	6 480 €	5 120 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	11 600 €	8 280 €	6 480 €	5 120 €
Action 1				
Programmes d'échanges internationaux	3 500 €	3 500 €	1 500 €	2 000 €
TOTAL	542 884 €	397 070 €	135 150 €	407 734 €

€

135 150 €

335 150 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

Répartition de la subvention versée hors aides personnalisées :

- cat 61 (indemnité des CTS)

- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

